



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 14 septembre 2026
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

10.03 Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Féliciter Michael Lecchino afin de souligner son admission à la prestigieuse Université Harvard.

10.05 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Offrir les meilleurs vœux d'anniversaire à madame Rolande Frenette à l'occasion de son cent cinquième anniversaire de naissance.

10.06 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Pierrette Blackhurst à la suite de son décès.

10.07 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Cesare Mio à la suite de son décès.

10.08 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Normand Daigle à la suite de son décès.

10.09 Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 août 2026.

10.10 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459072*

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 5 août 2026.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1262484020

Proclamation de la « Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ».

15.02 Déclaration

CM Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1268863006

Motion demandant à l'Autorité régionale de transport métropolitain de rendre public son rapport final sur le transport collectif structurant dans le Grand Sud-Ouest.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269309006

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de LaSalle et la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2026-2027, et accorder une contribution financière au montant total de 50 000 \$ afin de permettre à l'organisme de poursuivre sa mission de mobilisation et de concertation, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459073

Approuver les trois projets de convention des organismes retenus dans le cadre de l'appel à projets 2026 "LaSalle vert demain".

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265480010

Accorder une contribution financière de 625 \$ aux organismes reconnus suivants: l'Association Cornucopia du Canada et Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation de leur livret souvenir respectif en lien avec leur gala annuel.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269156003

Accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ à quatre organismes dans le cadre de leur offre de service de camp de jour pour l'été 2026 dans le cadre du programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1261526010

Octroyer un soutien financier total de 7 953,84 \$ à sept organismes culturels reconnus dans la catégorie associée de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture pour la période d'automne 2026.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1267151020

Autoriser une demande de subvention au programme PAFFSR du Ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de financer le projet de sécurisation de l'intersection des rues Raymond et Centrale par l'aménagement de saillies de trottoirs et autoriser le directeur des Travaux publics à signer les documents à cet effet.

30.02 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268891017

Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, afin de servir des boissons alcoolisées dans le cadre de la « Fête des bénévoles » qui aura lieu le samedi 17 octobre 2026 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau.

30.03 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1261526009

Autoriser l'installation d'un camion de cuisine de rue au parc des Rapides, à la terrasse Serre, le vendredi 25 septembre 2026 dans le cadre des « Journées de la culture ».

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs - 1268863005

Autoriser une affectation de surplus de 5 000 000 \$ pour diminuer la charge fiscale supplémentaire qu'entraînera l'endettement lié aux travaux du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

30.05 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs - 1263035010

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juillet au 24 août 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2026.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459065

Adopter le Règlement LAS-0002-6 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002, afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

40.02 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459051

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le second projet de résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial no 20-041, au Règlement de lotissement no 2100, au Règlement de zonage no 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables no LAS-0146.

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1267151019

Autoriser l'installation d'un débarcadère pour parents à la garderie les Jolis Cœurs situé au 138, avenue Lafleur dans l'arrondissement de LaSalle.

40.04 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459070

Soumettre pour approbation une demande de dérogation mineure visant à autoriser une distance de 0,88 mètre de la ligne de terrain arrière pour une piscine creusée au 417, 76^e Avenue (lot 1 499 952), alors que la distance minimale exigée est de 1,20 mètre, conformément à l'article 6.1.2.3.1 du règlement de zonage 2098.

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

PIIAD - Regroupement

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459067

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment commercial et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de 16 étages et 697 logements avec commerces aux rez-de-chaussée sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 situés au 7333 et au 7401-7475, boulevard Newman.

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459068

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir un bâtiment principal situé au 98, avenue Strathyre (lot 1 929 845).

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459071

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la modification de la façade du bâtiment situé au 7077, boulevard Newman (Carrefour Angrignon).

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459069

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le stationnement en cour avant du bâtiment situé au 154, avenue Highlands (lot 1 929 824).

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1266456001

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs - 1262484019

De désigner madame la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à titre de présidente du comité consultatif sur la transition écologique.

70 – Autres sujets

70.02 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 33

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

.



Dossier # : 1265459072

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 5 août 2026.

De déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 5 août 2026.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-02 11:11

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459072

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 5 août 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2026.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-08-31



Dossier # : 1262484020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamation - Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle reconnaisse officiellement la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et rende hommage aux survivantes et survivants des pensionnats autochtones, à leurs familles et à leurs communautés;

QUE l'arrondissement réaffirme son engagement à poursuivre ses actions de sensibilisation, de dialogue et de rapprochement avec les peuples autochtones;

QUE cette journée soit un rappel que la réconciliation ne se limite pas à une journée de commémoration, mais constitue un engagement à faire vivre dans nos actions collectives.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-09 11:33

Signataire : Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1262484020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamation - Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

CONTENU

CONTEXTE

La journée nationale de la vérité et de la réconciliation, célébrée chaque année le 30 septembre, honore les survivants des pensionnats autochtones et commémore les enfants disparus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT que la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, soulignée le 30 septembre, constitue un moment essentiel de mémoire, de réflexion et de sensibilisation aux réalités vécues par les peuples autochtones;

CONSIDÉRANT que nous devons honorer la mémoire des enfants qui ne sont jamais revenus des pensionnats, ainsi que celle des survivantes et survivants, de leurs familles et de leurs communautés;

CONSIDÉRANT que la réconciliation est une responsabilité collective qui exige de reconnaître les injustices du passé, d'écouter les voix autochtones et de poser des gestes concrets pour l'avenir;

CONSIDÉRANT que les arrondissements ont un rôle à jouer dans la promotion du respect, du dialogue et de relations fondées sur la dignité et l'égalité;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle reconnaisse officiellement la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et rende hommage aux survivantes et survivants des

pensionnats autochtones, à leurs familles et à leurs communautés;

QUE l'arrondissement réaffirme son engagement à poursuivre ses actions de sensibilisation, de dialogue et de rapprochement avec les peuples autochtones;

QUE cette journée soit un rappel que la réconciliation ne se limite pas à une journée de commémoration, mais constitue un engagement à faire vivre dans nos actions collectives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-09-09

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1268863006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Motion demandant à l'Autorité régionale de transport métropolitain de rendre public son rapport final sur le transport collectif structurant dans le Grand Sud-Ouest

Il est recommandé :

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle réaffirme la nécessité de doter le Grand Sud-Ouest de Montréal d'un mode de transport collectif structurant répondant aux besoins actuels et futurs de sa population;

QUE le conseil d'arrondissement affirme le principe selon lequel les grands projets de transport collectif dont les besoins sont démontrés et les études suffisamment avancées doivent bénéficier d'une continuité institutionnelle permettant de poursuivre leur cheminement au-delà des cycles politiques;

QUE le conseil d'arrondissement demande au gouvernement du Québec, à la Ville de Montréal et aux instances responsables de la planification du transport collectif de préserver les travaux, les études et l'expertise développés dans le cadre du projet de transport collectif structurant du Grand Sud-Ouest et de déterminer les prochaines étapes permettant d'en poursuivre l'avancement;

QUE le conseil d'arrondissement invite les arrondissements, municipalités et partenaires du Grand Sud-Ouest à se joindre à cette démarche afin de porter une position commune sur l'importance d'assurer la continuité et l'avancement du projet;

QUE des copies de la présente motion soient transmises au gouvernement du Québec, au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la Ville de Montréal, à l'Autorité régionale de transport métropolitain, à la Communauté métropolitaine de Montréal, aux députés provinciaux et fédéraux représentant le Grand Sud-Ouest, ainsi qu'aux arrondissements, municipalités et partenaires concernés;

De demander au conseil de la Ville d'appuyer cette motion.

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1268863006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Motion demandant à l'Autorité régionale de transport métropolitain de rendre public son rapport final sur le transport collectif structurant dans le Grand Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

CONSIDÉRANT QUE les besoins en transport collectif structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal sont documentés depuis plusieurs années et ont fait l'objet d'études et de consultations publiques;

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a complété ses travaux et déposé son rapport final sur le transport collectif structurant dans le Grand Sud-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'avancement des études et la démonstration des besoins, le projet a été retiré du Plan québécois des infrastructures (PQI) et n'a pas poursuivi son cheminement vers un dossier d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE la croissance démographique du Grand Sud-Ouest, le développement de secteurs stratégiques, notamment le secteur Newman à LaSalle, ainsi que la pression croissante sur les réseaux routiers et de transport collectif rendent ces besoins toujours plus importants;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Sud-Ouest constitue un important bassin de population, d'emplois, d'établissements d'enseignement, de commerces et d'activités économiques dont le développement repose notamment sur une mobilité efficace et durable;

CONSIDÉRANT QUE les études et consultations déjà réalisées constituent des acquis importants sur lesquels il faut maintenant s'appuyer pour faire avancer le projet;

CONSIDÉRANT QUE lorsque les besoins sont clairement démontrés et que des études importantes ont déjà été réalisées, les changements de priorités ou les cycles politiques ne devraient pas avoir pour effet de ramener les projets structurants à leur point de départ;

CONSIDÉRANT QUE la continuité institutionnelle des grands projets de transport collectif

permet de préserver l'expertise développée, les investissements déjà consentis et la mobilisation des collectivités concernées;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en mobilité du Grand Sud-Ouest demeurent bien réels et continueront de croître au cours des prochaines années;

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-09-10

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe



Dossier # : 1269309006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de LaSalle et la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2026-2027, et accorder une contribution financière au montant total de 50 000 \$ afin de permettre à l'organisme de poursuivre sa mission de mobilisation et de concertation, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'accorder une contribution financière de 50 000 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour la période 2026-2027 afin de permettre à l'organisme de poursuivre sa mission de mobilisation et de concertation, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ; et

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-03 13:10

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1269309006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de LaSalle et la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2026-2027, et accorder une contribution financière au montant total de 50 000 \$ afin de permettre à l'organisme de poursuivre sa mission de mobilisation et de concertation, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ), la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tout autre enjeu interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

Le Cadre de référence est révisé en 2015, afin de clarifier les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier. Puis, une nouvelle version est adoptée au conseil municipal du 17 juin 2024. Cette dernière renforce notamment le partenariat à l'échelle locale et régionale, allège la structure de gouvernance et instaure des balises advenant la création de

nouvelles tables de quartier.

Dans le cadre du budget 2026, la Ville de Montréal a rehaussé sa contribution financière de manière à ce que chaque table de quartier bénéficie d'un financement total de 50 000 \$, provenant des trois bailleurs de fonds.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2026-2027 s'élève à un peu plus de 4,7 M \$ et représente un minimum de 143 000 \$ par Table de quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE26 0632 du 22 avril 2026

Approuver la répartition à la hausse des soutiens financiers accordés aux tables de quartier, portant le soutien cible à 50 000 \$ par table, incluant les contributions des arrondissements, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local; Imputer la répartition budgétaire de la dépense en conformité avec les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA25 20 0248 du 2 juin 2025 (1259309007)

Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour la période 2025-2026 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet.

CE24 2017 du 11 décembre 2024

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière.

CG24 0551 du 24 octobre 2024

Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024.

CM24 0739 du 17 juin 2024

Adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.

DESCRIPTION

La présente démarche vise à réaffirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Table de développement social de LaSalle, conformément au cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La Table de développement social de LaSalle constitue une instance de concertation intersectorielle et multiréseaux qui mobilise les acteurs du territoire autour des enjeux collectifs liés au développement social. Par son action, elle favorise la collaboration entre les partenaires, la mise en commun des expertises et la réalisation d'initiatives concertées contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la communauté lasalloise.

À la suite d'une démarche de mobilisation du milieu, la Table de développement social de LaSalle coordonne la mise en œuvre du Plan stratégique 2024-2027 en développement social. À ce titre, elle favorise la concertation et la collaboration entre les différents acteurs du territoire, tout en mobilisant la communauté autour d'actions visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une perspective de développement social durable.

La Table agit également à titre d'organisme porteur d'un projet d'impact collectif (PIC) soutenu par Centraide du Grand Montréal, en matière de sécurité alimentaire. Soucieuse de maintenir une gouvernance efficace, inclusive et représentative, elle révisé continuellement ses mécanismes de fonctionnement afin de s'adapter à l'évolution des réalités,

des besoins et des priorités du milieu.

Les principaux enjeux identifiés par la Table de développement social de LaSalle sont les suivants :

- Maintenir et accroître la participation des acteurs communautaires, institutionnels, économiques, politiques et citoyens aux travaux de la Table;
- Exercer un leadership mobilisateur dans la mise en œuvre collective du Plan stratégique de développement social de LaSalle 2024-2027;
- Renforcer la visibilité, le rayonnement et la reconnaissance des actions portées par la Table et ses partenaires;
- Consolider les mécanismes de concertation permettant d'assurer une réponse cohérente et concertée aux enjeux émergents du territoire.

JUSTIFICATION

Le comité des partenaires financiers de l’Initiative montréalaise de soutien au développement social local composé de représentants de Centraide du Grand Montréal, de la Direction régionale de santé publique (DRSP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal et de la Ville de Montréal, recommande le renouvellement annuel du financement de la Table de développement social de LaSalle pour la période 2026-2027.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l’Initiative montréalaise pour la période 2026-2027 pour la Table de développement social de LaSalle s’élève à 148 472 \$ répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
75 000 \$	23 472 \$	50 000 \$	148 472 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global	Imputation budgétaire et DA
Service de la diversité et de l’inclusion sociale	33 620 \$	67,24 %	2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.003662.052133.000000.00000
Entente administrative Ville-MTESS	16 380 \$	32,76 %	1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003662.052133.000000.00000
TOTAL	50 000 \$	100 %	D.A. # 938478

Concernant la contribution allouée par le Service de la diversité et de l’inclusion sociale :

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre à même le budget du Service de la diversité et de l’inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par l’Entente administrative Ville-MESS :

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines*

agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Plus particulièrement, il contribue aux priorités suivantes :

- Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire :

La Table de développement social de LaSalle agit comme organisme porteur d'un projet d'impact collectif en sécurité alimentaire et soutient la concertation des partenaires du milieu afin de développer des initiatives répondant aux besoins de la population. La sécurité alimentaire constitue un enjeu prioritaire sur le territoire. Les actions mises en œuvre visent notamment à améliorer l'accès à des aliments sains et abordables, à renforcer le pouvoir d'agir des citoyens et à favoriser des solutions collectives face aux enjeux socioéconomiques qui influencent l'accès à une saine alimentation.

- Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire, des services et des infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire :

La mission même de la Table consiste à mobiliser les acteurs communautaires, institutionnels, économiques, politiques et citoyens afin de favoriser la concertation et l'action collective. À travers la mise en œuvre du Plan stratégique de développement social de LaSalle 2024-2027, elle contribue à renforcer le tissu social, à soutenir la participation citoyenne, à favoriser la convergence des actions des partenaires et à influencer les décisions et orientations ayant un impact sur la qualité de vie de la population. Cette approche permet de développer des réponses collectives mieux adaptées aux besoins du milieu et de renforcer la capacité d'agir de la communauté.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité ni les vulnérabilités climatiques.

La présente démarche vise le renouvellement de la reconnaissance et du soutien financier accordé à la Table de développement social de LaSalle afin de soutenir ses activités de concertation et de mobilisation. Elle n'engendre aucun impact direct ou mesurable sur les émissions de gaz à effet de serre ni sur l'adaptation aux changements climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'Initiative montréalaise contribue à rejoindre les personnes vivant des situations de discrimination ou d'exclusion en soutenant la concertation des acteurs du milieu afin d'identifier les besoins des populations plus vulnérables et de mettre en œuvre des actions adaptées à leur réalité. À LaSalle, la Table de développement social agit notamment sur les enjeux liés à l'inclusion sociale, à la participation citoyenne et à la sécurité alimentaire. Les actions de la Table tiennent compte de la diversité des réalités vécues par la population et visent à réduire les inégalités.

L'initiative montréalaise contribue à une meilleure équité entre les territoires en offrant un soutien financier et structurel aux Tables de quartier reconnues. Ce soutien permet à chaque territoire de bénéficier d'une capacité de concertation, de mobilisation et d'action adaptée à ses enjeux spécifiques, contribuant ainsi à une répartition plus équitable des ressources en développement social à l'échelle de Montréal.

L'Initiative montréalaise contribue également à l'accessibilité des services municipaux. En favorisant la concertation entre les citoyens, les organismes, les institutions et l'arrondissement, elle permet de mieux cerner les besoins du milieu et les obstacles rencontrés par certains groupes de populations, tout en soutenant le développement de services, d'initiatives et de milieux de vie plus inclusifs, accessibles et adaptés aux réalités locales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d’actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité, en annexe au projet de convention, sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s’applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s’applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L’organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l’Office québécois de la langue française.

L’organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l’ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Dehily HERNANDEZ ORTEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine ANGLADE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Eve GAUTHIER, 28 août 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-27

Marie-Claude FOURNIER
Cheffe de division Développement social et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
chef(fe) de division - culture et bibliotheque en
arrondissement



Dossier # : 1265459073

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les trois projets de convention des organismes retenus dans le cadre de l'appel à projets 2026 "LaSalle vert demain".

D'approuver les trois projets de convention des organismes retenus dans le cadre de l'appel à projets "LaSalle vert demain"; et

De répartir le montant de 43 775\$ aux projets retenus à partir du financement autorisé dans le cadre du dossier décisionnel numéro 1265459038, comme suit. :

Organisme	Projet	Soutien financier
Nutri-Centre LaSalle	Vers le vert – Ensemble contre le gaspillage alimentaire	10 000 \$
Centre d'accompagnement KEDA	Jeunes éco-acteurs	15 775 \$
Allions-Nous	Vers la cour	18 000 \$

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention à cet effet.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-08 11:05

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459073

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les trois projets de convention des organismes retenus dans le cadre de l'appel à projets 2026 "LaSalle vert demain".

CONTENU

CONTEXTE

L'appel à projets LaSalle vert demain a été lancé pour une deuxième fois par l'arrondissement de LaSalle entre le 3 juin et le 5 juillet 2026. Cet appel à projets vise à encourager la réalisation de projets sur son territoire qui permettent d'accélérer la transition écologique ainsi que de sensibiliser et stimuler la mobilisation face à ces thèmes. L'arrondissement souhaite ainsi renforcer le rôle des OBNL comme catalyseurs de changement et de participation citoyenne, et ce, grâce à une enveloppe budgétaire de 50 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 200202 (1265459038) : Adopter le programme de financement LaSalle vert demain afin de soutenir des initiatives qui accélèrent la transition écologique et attribuer une somme de 50 000 \$ pour l'année 2026 pour effectuer un appel à projets

DESCRIPTION

Quatre demandes de subvention ont été déposées et évaluées en deux étapes. La première étape consistait à vérifier l'admissibilité des organismes, soit, par la vérification des documents transmis et l'éligibilité aux critères d'admissibilité du programme. Les quatre projets ont été préqualifiés pour la suite de l'évaluation. La seconde étape de l'évaluation consistait à analyser de façon individuelle, puis avec l'ensemble des membres du comité, les quatre dossiers selon les critères prévus au programme. Le comité de sélection était composé de :

- une conseillère en aménagement de la division de l'urbanisme,
- une agente technique en arboriculture de la division du soutien technique et réalisation de projets,
- un chargé de communication de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs, et
- une conseillère en développement communautaire de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Avec une pondération sur 20, les dix critères d'évaluation portaient sur :

- l'alignement du projet avec la transition écologique (6 points);

- la sensibilisation et la mobilisation (6 points);
- la logistique et l'impact (8 points).

Deux critères étaient considérés éliminatoires, soit A) que le projet comporte un volet de sensibilisation et B) que le projet semble réaliste selon les ressources et l'échéancier estimés.

L'évaluation finale a permis la sélection de trois projets.

Projet 1

Nom de l'organisme : Nutri-Centre LaSalle

Nom du projet : Vers le vert – Ensemble contre le gaspillage alimentaire

Objectifs : Promouvoir l'autonomie alimentaire, la réduction du gaspillage et l'écologie pratique à travers des ateliers participatifs et des animations communautaires (antigasillage, cuisine écologique et transformation alimentaire).

Montant : 10 000 \$

Projet 2

Nom de l'organisme : Centre d'accompagnement KEDA

Nom du projet : Jeunes éco-acteurs

Objectifs : Éduquer les jeunes et leurs parents face aux thèmes de la transition écologique grâce à des capsules éducatives, bacs d'agriculture urbaine, activités participatives, journées thématiques et rencontres intergénérationnelles.

Montant : 15 775 \$

Projet 3

Nom de l'organisme : Allions-Nous

Nom du projet : Vers la cour

Objectifs : Bonifier les installations existantes dans la cour de l'ancienne école Allion et développer de nouvelles activités autour de trois volets :

Aménagement, Animation et Innovation, dans une perspective de transition écologique et de mobilisation citoyenne.

Montant : 18 000 \$

JUSTIFICATION

Ce programme s'inscrit dans la vision portée par la Planification stratégique 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle, en lien avec les orientations stratégiques suivantes :

- Une communauté solidaire, équitable et inclusive;
- Une transition écologique pour un avenir vert et résilient.

De plus, cet appel à projets correspond à la mesure 37 du Plan local de transition écologique (PLTÉ), soit *d'attribuer un budget au CTÉL [aujourd'hui nommé CCTÉ] pour soutenir les initiatives locales de transition écologique*, et s'aligne avec les objectifs du PLTÉ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À partir du financement autorisé dans le cadre du dossier décisionnel no 1265459038, un montant de 43 775\$ sera affecté aux projets retenus, comme suit. :

- Vers le vert – Ensemble contre le gaspillage alimentaire (Nutri-Centre) : 10 000 \$
- Jeunes éco-acteurs (Centre d'accompagnement KEDA) : 15 775 \$

- Vers la cour (Allions-Nous) : 18 000 \$

Les paiements sont divisés en deux versements: 90 % pour l'année 2026, soit 39 398 \$, et 10 % lors de la remise des bilans de fin de projet à l'automne 2027, soit 4 377 \$.

La dépense sera comptabilisée au budget de fonctionnement de la Direction d'aménagement urbain et service aux entreprises, dans l'imputation suivante:

2412.0010000.301706.06001.61900.016491.0000.000000.015135.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en concordance avec les orientations 1 et 2. Les trois projets financés par LaSalle vert demain en 2026 permettent d'*accélérer la transition écologique (priorités 4 et 5)*, ainsi que de *renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion (priorité 6 et 9)*.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les projets retenus seront annoncés par l'arrondissement sur les médias habituels (réseaux sociaux, bulletin l'Accent, site Web). Le protocole de visibilité de l'arrondissement, en annexe au projet de convention, est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre-octobre 2026 : Signature des conventions

Automne 2026 : 1er versement des fonds (90 %)

Septembre 2026 – septembre 2027 : Réalisation des projets selon leurs échéanciers respectifs

Automne 2027 : Bilan de fin de projet

Automne 2027 : Dernier versement des fonds (10 %)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie GIRARD-BRISSON
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-09-02



Dossier # : 1265480010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 625 \$ aux organismes reconnus suivants: l'Association Cornucopia du Canada et Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation de leur livret souvenir respectif en lien avec leur gala annuel.

D'accorder une contribution financière de 625 \$ aux organismes reconnus suivants:
l'Association Cornucopia du Canada et Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation de leur livret souvenir respectif en lien avec leur gala annuel.
Les montants sont répartis de la manière suivante:

Association Cornucopia du Canada	325 \$
Bienvenue à l'Immigrant	300 \$
TOTAL	625 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-02 11:07

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265480010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 625 \$ aux organismes reconnus suivants: l'Association Cornucopia du Canada et Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation de leur livret souvenir respectif en lien avec leur gala annuel.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Cornucopia du Canada et Bienvenue à l'Immigrant ont déposé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de leur événement respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0355 - D'accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir du banquet du gala annuel qui aura lieu le 30 août 2025.

CA25 20 0396 - D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la réalisation du magazine souvenir de leur gala annuel de levée de fonds qui aura lieu le 4 octobre 2025.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 625\$ aux organismes reconnus suivants:
l'Association Cornucopia du Canada et Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation de leur livret souvenir respectif en lien avec leur gala annuel.
L'Association Cornucopia du Canada tient un gala annuel de remise de bourses à des étudiants le 29 août 2026 à la Casa Grecque de LaSalle.
Quant à Bienvenue à l'Immigrant, il s'agit de leur gala bénéfice annuel ayant pour but de mobiliser différents acteurs pour soutenir des initiatives d'intégration et d'inclusion sociale. Il se tient le 3 octobre 2026 à la salle de réception Sofia à LaSalle.

JUSTIFICATION

Les deux organismes sont reconnus comme partenaires par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle. De plus, l'arrondissement de LaSalle contribue depuis plusieurs années au programme souvenir des différents organismes reconnus de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 625 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, *Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes*, selon la répartition suivante:

Association Cornucopia du Canada	325 \$
Bienvenue à l'Immigrant	300 \$
TOTAL	625 \$

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-19

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - développement social
et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
chef(fe) de division - culture et bibliothèque en
arrondissement



Dossier # : 1269156003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ à quatre organismes dans le cadre de leur offre de service de camp de jour pour l'été 2026 dans le cadre du programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ à quatre organismes dans le cadre de leur offre de camp de jour pour l'été 2026 pour le programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.
La contribution se répartie parmi ces 4 organismes;

Organismes	Montants 2026
Club Jeune Aire LaSalle	4 877 \$
Association de Soccer mineure de LaSalle inc.	4 534 \$
Héritage Laurentien	4 426 \$
Centre Keda	1 163 \$
Total	15 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-04 08:30

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269156003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ à quatre organismes dans le cadre de leur offre de service de camp de jour pour l'été 2026 dans le cadre du programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association de soccer mineur de LaSalle inc., le Club Jeune Aire LaSalle et Héritage Laurentien sont des organismes à but non lucratif reconnus dans la catégorie Associé par l'arrondissement en fonction de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisirs, et le Centre Keda dans la catégorie Partenaire. Ils ont offert un service camp de jour à la population laSalloise pour la période estivale 2026.

Soucieux de développer la participation aux activités de loisirs et soutenir l'intégration des participants ayant une limitation fonctionnelle, l'arrondissement de LaSalle souhaite bonifier les montants déjà reçus dans le cadre du programme Accès loisir pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle (CIALM) et le programme d'Accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM)) pour les camps où le financement n'a pas permis de combler entièrement les besoins financiers servant à l'embauche d'accompagnateurs/accompagnatrices.

L'arrondissement de LaSalle souhaite soutenir les organismes par une contribution financière et ainsi diminuer la charge financière des organismes offrant un service d'accompagnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0395 (1259156002) - 8 septembre 2025 :D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ à 4 organismes dans le cadre de leur offre de service de camp de jour de 2025 pour le programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

CA24 20 0277 (1248420021) - 10 juillet 2024 :D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ aux cinq organismes pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2024 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal

CA23 20 0282 (1238891012) - 5 septembre 2023 : D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$ répartie entre quatre organismes pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

CA22 20 0265 (1228317001) - 8 août 2022 : D'accorder une contribution financière de 15

000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal 2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

CA21 20 0272 (1218426002) - 12 juillet 2021 : D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton, pour la réalisation de son programme d'accompagnement en loisirs au sein de son camp de jour durant la saison estivale 2021, pour la clientèle âgée de 6-17 ans vivant avec une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, une limitation fonctionnelle ou à besoins particuliers.

DESCRIPTION

Le besoin en accompagnement des jeunes à besoins particuliers augmente chaque été pour les camps de jour. En fonction du nombre d'enfants inscrits, le financement est souvent insuffisant pour combler les coûts pour l'embauche et l'achat de matériel spécialisé, et ce même avec les demandes de financement obtenues. L'objectif est de bonifier le soutien financier reçu par les 3 organismes dans la catégorie associé (Association de soccer mineur de LaSalle inc., le Club Jeune Aire LaSalle et Héritage Laurentien) et l'organisme partenaire (Centre Keda) pour l'été 2026 dans le cadre de leur offre de service de camp de jour pour le programme d'accompagnement loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

JUSTIFICATION

Les organismes ont un manque à gagner pour éviter des coûts supplémentaires pour l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle. L'arrondissement souhaite diminuer les coûts en contribuant jusqu'à un montant de 15 000 \$. Sans cet octroi, les organismes précités devront diminuer le service d'accompagnateurs au sein de leur camp de jour. L'arrondissement reconnaît le soutien et l'apport important de ces quatre organismes. L'octroi financier vient en aide aux organismes pour l'accompagnement en loisir qui a été offert pour les jeunes des camps d'été 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition des montants entre les 4 organismes

Organismes	2023	2024	2025	Montants 2026
Club Jeune Aire LaSalle	4 987,50 \$	4 800 \$	4 950 \$	4 877 \$
Centre multiculturel de ressources de LaSalle	3 037,50 \$	2 850 \$	3 150 \$	Aucun soutien demandé
Association de Soccer mineure de LaSalle inc.	4 987,50 \$	4 800 \$	4 950 \$	4 534 \$
Héritage Laurentien	1 987, 50 \$	1 800 \$	1 950 \$	4 426 \$
Les leaders	pas de camp en 2023	750 \$	Aucun soutien demandé	Aucun soutien demandé
Centre Keda	pas de camp en 2023	Aucun soutien demandé	Aucun soutien demandé	1 163 \$
Total	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$

Pour l'été 2026, le calcul des montants distribués se base sur les proportions d'enfants inscrits et le nombre d'accompagnateurs embauchés pour l'été 2026. Les leaders et le Centre multiculturel de ressources de LaSalle ne souhaitaient pas obtenir de financement pour l'été 2026.

Cette dépense de 15 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de

fonctionnement de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social. La clé budgétaire est la suivante : 301729-07123-61900-016491

MONTRÉAL 2030

N/A

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-09-03

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1261526010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier total de 7 953,84 \$ à sept organismes culturels reconnus dans la catégorie associé de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture pour la période d'automne 2026

D'octroyer un soutien financier total de 7 953,84 \$ dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture réparti parmi ces sept organismes reconnus associés :

- L'Association des artistes de LaSalle inc. : 577,42 \$
- Club photo LaSalle : 790,00 \$
- L'Avant-Scène de LaSalle : 1 090,00 \$
- Loisirs Henri-Lemieux : 1960,00 \$
- Rendez-vous culturels à LaSalle : 1 014,08 \$
- Savoy atelier de tambour métallique : 522,34 \$
- Société Historique Cavalier de LaSalle : 2 000,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-09 08:33

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1261526010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier total de 7 953,84 \$ à sept organismes culturels reconnus dans la catégorie associé de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture pour la période d'automne 2026

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle est fier de compter de nombreux organismes qui dynamisent les activités culturelles et artistiques sur son territoire. Grâce aux programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture, l'arrondissement maximise le potentiel artistique et culturel des organismes, qui eux, enrichissent la qualité de vie culturelle des citoyens.

Dans le cadre de ce programme, il y a trois programmes offrant un soutien financier :

Programme 1 : Soutien à la diffusion artistique;

Programme 2 : Soutien aux organismes culturels pour l'embauche d'une personne-ressource externe;

Programme 3 : Soutien à la création artistique et au développement patrimonial.

Les dépôts des demandes et les remises des bilans se font à deux dates fixes dans l'année. À l'échéance de la deuxième date de remise des demandes, le 20 août 2026, les organismes suivants ont déposés:

- L'Association des Artistes de LaSalle a déposé une demande par le biais du **programme 2**;
- Le Club Photo LaSalle a déposé une demande par le biais du **programme 2**;
- L'Avant-Scène de LaSalle a déposé une demande par le biais du **programme 3**;
- Les Rendez-vous culturel LaSalle a déposé une demande par le biais des **programmes 2 et 3**;
- Loisirs Henri-Lemieux a déposé une demande par le biais du **programme 3**;
- Savoy's, Atelier de tambours métalliques a déposé une demande par le biais du **programme 3**;
- La Société Historique Cavelier de LaSalle a déposé une demande par le biais du **programme 3**.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0073 (1261526001) - 2 mars 2026 : Octroyer un soutien financier total de 8 072,49

\$ à six (6) organismes reconnus dans la catégorie associé de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture pour la période d'hiver 2026;

CA25 20 0435 (1251526008) - 29 septembre 2025 : Octroyer un soutien financier total de 5 244,79 \$ à cinq (5) organismes reconnus associés de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture pour la période d'automne 2025;

CA25 20 0300 (1258749002) - 7 juillet 2025 : Octroyer un soutien financier de 1 938,14 \$ à l'Association Musicale De La Salle inc. et de 245 \$ à la Société historique Cavalier de LaSalle dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture;

CA25 20 0142 (1255404005) - 7 avril 2025 : D'accorder une contribution financière de 172,46 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence-film d'art « Comme une vague » de Marie Julie Dallaire; et D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

L'Association des artistes de LaSalle, organisme reconnu associé, a déposé une demande pour l'embauche de trois (3) conférenciers à l'automne 2026, pour un montant total de 577,42 \$;

Le Club Photo LaSalle, organisme reconnu associé, a déposé une demande pour l'embauche de trois (3) conférenciers à l'automne 2026, pour un montant total de 790,00 \$;

L'Avant-scène de LaSalle, organisme reconnu associé, a déposé une demande, dans le cadre du projet de la production : *le temps d'une vie*, pour les droits d'auteur, les costumes et le décor, pour un montant total de 1 090,00 \$;

Les Rendez-vous culturels LaSalle, organisme reconnu associé, a déposé une demande pour l'embauche d'un conférencier et pour l'achat de deux nappes personnalisées pour leur visibilité, pour un montant total de 1 014,08 \$;

Loisirs Henri-Lemieux, organisme reconnu associé, a déposé une demande pour l'achat de deux (2) portables pour leur projet d'accompagnement sur le terrain, pour un montant total de 1 960,00 \$;

Savoy's, Ateliers de tambours métalliques, organisme reconnu associé, a déposé une demande pour l'achat d'un système de son professionnel, pour un montant total de 522,34 \$;

La Société Historique Cavalier de LaSalle, organisme reconnu associé, a déposé une demande pour l'achat d'équipement informatique dans le cadre du projet numérisation de photos historique de LaSalle, pour un montant total de 2 000,00 \$.

JUSTIFICATION

Ces demandes sont conformes aux critères généraux suivants :

- Être un organisme à vocation culturelle reconnu par l'arrondissement de LaSalle;
- Exister et fonctionner de façon régulière depuis au moins une année financière complète au moment du dépôt de la demande d'aide;

- Offrir une programmation régulière d'activités et de services à ses membres;
- Disposer de locaux ou des équipements nécessaires et adéquats à la réalisation d'un projet artistique accessible aux membres et à divers autres groupes similaires selon le type d'activité.

Et aux critères spécifiques suivants, pour le programme 2 : soutien aux organismes culturels pour l'embauche d'une personne-ressource externe :

- Le projet doit démontrer qu'il contribue au développement et à la mise en valeur de l'organisme;
- Il doit contenir des précisions sur les qualifications de la personne-ressource suggérée, en rapport avec sa compétence reconnue dans son domaine d'expertise;
- Le projet doit avoir un impact direct et être réalisé sur le territoire de LaSalle dans un délai maximum de 12 mois;
- L'aide maximale offerte par l'arrondissement représente 70 % des honoraires de la personne-ressource, taxes incluses;
- Le soutien financier maximal accordé dans le cadre de ce programme est de 1 000 \$ par organisme et par année civile;
- L'arrondissement accordera les soutiens financiers selon la disponibilité des budgets alloués à ce programme.

Et aux critères spécifiques pour le programme 3 : soutien à la création artistique et au développement patrimonial :

- Le projet doit démontrer qu'il contribue au perfectionnement d'une pratique artistique et/ou patrimoniale locale;
- Il doit avoir un impact direct et être relié à un produit fini présenté sur le territoire de LaSalle dans un délai maximum de 12 mois;
- Les œuvres ou projets doivent être réalisés de manière collaborative entre plusieurs membres de l'organisme;
- L'aide maximale offerte par l'arrondissement représente 70 % des dépenses admissibles, taxes incluses;
- Le soutien financier maximal accordé dans le cadre de ce programme est de 2 000 \$ par organisme et par année civile;
- L'arrondissement accordera les soutiens financiers selon la disponibilité des budgets alloués à ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 7 953,84 \$ provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Division culture et bibliothèque.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

14 septembre 2026 : passage au conseil d'arrondissement;
automne 2026 : mise en place des projets par les organismes;
20 janvier 2027 : remise des bilan par les organismes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael BENOIT
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-25

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division culture et bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1267151020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une demande de subvention au programme PAFFSR du Ministère Des Transports Et De La Mobilité Durable afin de financer le projet de sécurisation de l'intersection des rues Raymond et Centrale par l'aménagement de saillies de trottoirs et autoriser le Directeur des Travaux publics à signer les documents.

D'autoriser une demande de subvention au programme PAFFSR du Ministère Des Transports Et De La Mobilité Durable afin de financer le projet de sécurisation de l'intersection des rues Raymond et Centrale par l'aménagement de saillies de trottoirs; et
D'autoriser le Directeur des Travaux publics à signer les documents.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-03 13:14

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267151020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une demande de subvention au programme PAFFSR du Ministère Des Transports Et De La Mobilité Durable afin de financer le projet de sécurisation de l'intersection des rues Raymond et Centrale par l'aménagement de saillies de trottoirs et autoriser le Directeur des Travaux publics à signer les documents.

CONTENU

CONTEXTE

Le Ministère Des Transports Et De La Mobilité Durable offre un programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) qui soutient financièrement les initiatives et les projets de sécurité routière ou d'aide aux victimes de la route. L'objectif de ce programme est de soutenir financièrement les organismes admissibles dans la réalisation de projets qui visent à :

- diminuer les risques de décès et de blessures de tous les usagers du réseau routier (piétons, cyclistes, clientèle scolaire, enfants, personnes âgées et personnes handicapées, etc.);
- soutenir des initiatives collectives complémentaires qui peuvent avoir une incidence positive sur la qualité de vie de victimes de la route;
- favoriser l'émergence de projets de sensibilisation, de prévention, d'éducation, de concertation et de formation concernant des enjeux de sécurité routière;
- approfondir les connaissances et les techniques de pointe en matière de sécurité routière par la recherche et l'expérimentation;
- encourager l'utilisation des meilleures pratiques en matière de sécurité routière;
- améliorer la sécurité des usagers de la route près de sites à risque élevé d'accident.

Les balises pour le traitement de projets soumis au PAFFSR et les modalités d'application 2025-2028 sont jointes à ce dossier décisionnel.

L'arrondissement s'engage à respecter les balises et modalités du programme pendant toute la durée de leur applicabilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet déposé vise à sécuriser l'intersection des rues Raymond et Centrale par l'aménagement de saillies de trottoirs, l'amélioration des traverses piétonnes et l'ajout d'éléments d'accessibilité universelle.

Cette intersection est située à proximité de l'école primaire des Découvreurs et le PACC centre d'éducation pour adultes, d'un parc aux multiples plateaux sportifs, du centre Cavelier (RPA) et d'arrêts d'autobus, générant un fort volume de déplacements d'usagers vulnérables.

La rue Raymond constitue également un axe de mobilité active comportant une voie cyclable sur chaussée, ce qui accentue les besoins en matière de sécurité et de partage de la rue.

Le projet s'inscrit dans la campagne « À LaSalle, on ralentit » et dans les orientations de la Planification stratégique 2026-2030 de l'arrondissement, qui visent à favoriser une mobilité active et sécuritaire ainsi qu'à apaiser la circulation dans les secteurs résidentiels. Les aménagements proposés contribueront à réduire les vitesses de circulation, à améliorer la visibilité aux intersections et à rendre les déplacements à pied, à vélo et en transport collectif plus sécuritaires.

Projet qui bonifie la campagne « LaSalle on ralentit » en cours en 2026, qui réduit la vitesse à 30 km/h avec l'ajout de mesures d'apaisement de la circulation. Les saillies de trottoir à cet intersection renforceront l'efficacité de ces interventions en réduisant les vitesses de virage et en améliorant la sécurité des piétons.

JUSTIFICATION

Ce projet pourrait bonifier la campagne actuellement de sécurisation et d'apaisement de la circulation déployée sur le territoire, qui prévoit notamment la réduction de la vitesse dans les secteurs résidentiels ainsi que l'implantation de diverses mesures de modération de la circulation (saillies, dos d'âne, signalisation, etc.). Ces interventions visent à améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des autres usagers vulnérables tout en favorisant des milieux de vie plus sécuritaires et conviviaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière maximale du programme PAFFSR qui peut être accordée est de 380 000 \$ pour un projet d'aménagement d'infrastructures de sécurité routière.

MONTREAL 2030

Ce projet suit les orientations de la Planification stratégique 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle, notamment celle visant une mobilité active et structurante favorisant des déplacements plus sécuritaires et accessibles pour tous les usagers du réseau routier.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Déposer la demande sur le site du MTMD-PAFFSR.

Attendre la lettre informant si le projet a été sélectionné.

Si le projet est sélectionné, travaux en 2027 et finalisés avant la fin de l'année 2027.

Suivi et reddition de comptes par le MTMD-PAFFSR.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Viorica ZAUER, 2 septembre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2026-09-03



Dossier # : 1268891017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, afin de servir des boissons alcoolisées dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le samedi 17 octobre 2026 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau.

D'autoriser Marie-Annick Lussier, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, afin de servir des boissons alcoolisées dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 17 octobre 2026 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau sis au 1111, rue Lapierre à LaSalle.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-01 08:03

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1268891017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, afin de servir des boissons alcoolisées dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le samedi 17 octobre 2026 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle, depuis plus de 35 ans, souligne le travail accompli par ses nombreux bénévoles en organisant une fête en leur honneur. Cette année, l'événement se déroulera le samedi 17 octobre 2026 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau et comportera deux volets: l'accueil des bénévoles et le service d'un vin d'honneur et d'un léger goûter, suivi de la présentation d'un spectacle dans le théâtre et d'une soirée dansante avec service d'alcool. Cet événement annuel regroupe principalement les membres des conseils d'administration des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle.

L'arrondissement de LaSalle doit se procurer un permis auprès la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées et désigne Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour en faire la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA25 200 402 (1258891013) adoptée le 10 septembre 2025 : Autoriser Marie-Annick Lussier, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 17 octobre 2025 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

Résolution CA24 200 402 (1248891014) adoptée le 7 octobre 2024 : Autoriser Marie-Annick Lussier, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 30 novembre 2024 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

Résolution CA23 200 328 (1238891003) adoptée le 5 septembre 2023 : Autoriser Marie-Annick Lussier, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 18

novembre 2023 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

DESCRIPTION

Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 17 octobre 2026 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

JUSTIFICATION

Conformément à la loi, l'arrondissement de LaSalle est tenu d'obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour servir des boissons alcooliques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du budget régulier de la Direction culture, sports, loisirs et développement social / Autres activités récréatives / Services techniques - sport, culture et événements publics général.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plus de 600 invitations seront envoyées aux bénévoles de l'arrondissement de LaSalle

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont la réglementation en vigueur sur la vente et le service de boissons alcooliques au

Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien,développement social et
événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-31

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1261526009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation d'un camion de cuisine de rue au parc des Rapides, à la terrasse Serre, dans le cadre des Journées de la culture le vendredi 25 septembre 2026.

D'autoriser l'installation d'un camion de cuisine de rue au parc des Rapides, à la terrasse Serre, dans le cadre des Journées de la culture le vendredi 25 septembre 2026.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-02 08:11

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1261526009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation d'un camion de cuisine de rue au parc des Rapides, à la terrasse Serre, dans le cadre des Journées de la culture le vendredi 25 septembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle en collaboration avec des organismes ayant une programmation culturelle et des artistes professionnelles de LaSalle organise un événement le vendredi 25 septembre 2026 au parc des Rapides, à la terrasse Serre, dans le cadre des Journées de la culture 2026. Il y aura présence de kiosques d'information et d'une scène mobile accueillant des prestations des artistes locaux. Dans le cadre de cet événement, il est proposé de retenir les services d'un camion de type cuisine de rue pour proposer une offre alimentaire aux participantes et participants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA: 26 20 0172 (1268891013) adoptée le 1er juin 2026 : Autoriser l'installation de deux (2) camions de cuisine de rue au parc Riverside dans le cadre des festivités de la Fête du Canada du 1er juillet 2026.

Résolution CA: 24 20 0228 (1248891012) adoptée le 3 juin 2024 : D'autoriser l'installation de deux (2) camions de type cuisine de rue au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans le cadre des festivités de la Fête du Canada le 1er juillet 2024.

Résolution CA: 23 20 0221 (1238891008) adoptée le 5 juin 2023 : D'autoriser l'installation de deux camions de type cuisine de rue au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans le cadre des festivités de la Fête du Canada le 1er juillet 2023.

DESCRIPTION

Lors de cet événement, incluant des kiosques d'information réalisés par les organismes ayant une programmation culturelle et des artistes professionnel.le.s de LaSalle afin de faire découvrir leurs offres culturelles aux citoyennes et aux citoyens, un camion de rue sera présent sur place afin d'offrir un service de restauration. Le camion aura la possibilité de vendre ses produits aux invités sur place. C'est la compagnie Traiteur BBQ Cabane : Sève & Boucane qui offrira des repas santé avec un choix végétarien (poké bowl). L'événement se

tiendra au parc des Rapides, à la terrasse Serre, et l'entrée sera gratuite, inclusive et festive.

JUSTIFICATION

La demande vise à offrir aux participantes ou participants qui seront présents sur le site dès 17h00 un service de restauration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

- # 15 Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire;
- # 20 Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'équipe des communications de l'arrondissement de LaSalle prévoit l'élaboration d'une campagne entourant les Journées de la culture LaSalle. Déployée sur différentes plateformes de communication, cette campagne comprendrait les outils suivants :

- Médias numériques : site Web, infolettre, réseaux sociaux, écrans numériques;
- Médias traditionnels : affichage et publicité radio;
- Inscription sur le site web des Journées de la culture.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au conseil d'arrondissement : 14 septembre 2026;
Confirmer l'entente avec l'entreprise du camion de rue : 18 septembre 2026;
Préparation des éléments logistiques du camion de rue : 18 septembre 2026;
La présence du camion de rue et la distribution de nourriture : 25 septembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael BENOIT
Agent développement culturelle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-28

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division culture et bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
chef(fe) de division - culture et bibliotheque en
arrondissement



Dossier # : 1268863005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 5 000 000 \$ pour diminuer la charge fiscale supplémentaire qu'entraînera l'endettement lié aux travaux du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

D'autoriser une affectation de surplus de 5 000 000 \$ pour diminuer la charge fiscale supplémentaire qu'entraînera l'endettement lié aux travaux du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-01 16:06

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1268863005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 5 000 000 \$ pour diminuer la charge fiscale supplémentaire qu'entraînera l'endettement lié aux travaux du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réfection et de reconstruction du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre ont demandé un investissement de 16 057 660\$ de la part de l'arrondissement. Dans la planification initiale, ce montant aurait dû être entièrement à la charge des citoyen(ne)s de LaSalle, qui auraient dû le rembourser annuellement via leur compte de taxes. Une deuxième affectation du surplus au montant de 5 000 000 \$ est proposée pour réduire l'impact financier de l'endettement lié aux travaux effectués au 13, avenue Strathyre sur le compte de taxes des citoyen(ne)s de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA26 20 0292 - 1260269004 - Octroyer un contrat de gré à gré à Cardin Julien Inc., au montant de 269 311,12 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de restauration et de transformation de l'ancien Hôtel de Ville situé au 13, avenue Strathyre, dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 353 173,34 \$, taxes incluses (contrat : 269 311,12 \$ + contingences : 53 862,22 \$ + incidences : 30 000 \$).
- D1260269007 - Dépense totale 121 413,60 \$ taxes incluses (contrat : 101 178,00\$ + contingences : 20 235,60\$) - Demande de prix n° 926254.
- CA25 20 0473 - 1252484027 - Autoriser une affectation de surplus de 5 000 000 \$ pour diminuer la charge fiscale supplémentaire qu'entraînera l'endettement lié aux travaux du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.
- CA25 20 0390 - 1250269006 - Amendement de la résolution CA23 20 0037 afin d'augmenter les contingences pour le contrat octroyé à Cardin Julien inc.
- CA24 20 0230 -1240269003 - Octroyer le contrat à Procova Inc. au montant de 13 376 191,50 \$ taxes incluses, pour les travaux de restauration et de transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 794858. (Dépense totale de 16 401 429,80 \$ taxes incluses (contrat : 13 376 191,50 \$ + contingences: 2 675 238,30 \$ + incidences : 350 000,00\$), et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 624 297,15 \$, pour le financement de ces travaux.
- CA23 20 0028 - 1239692001 - Adoption – Règlement d'emprunt LAS-0159 .
- CA23 20 0038 - 1230269003 - Contrat à WSP Canada inc. – Service professionnels LEED – Restauration et transformation de l'Ancien hôtel de ville

- CA23 20 0037 - 1230269002 - Contrat à Cardin Julien inc. – Restauration et transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, Strathyre.

DESCRIPTION

En tenant compte des augmentations importantes du compte de taxes des citoyen(ne)s depuis plusieurs années et en tenant compte de la charge fiscale supplémentaire qu'entraînera l'endettement lié aux travaux du 13, avenue Strathyre sur ce même compte de taxes, il est recommandé d'affecter 5 millions de dollars en provenance des surplus pour diminuer la dette qui devra être remboursée par les citoyen(nes) de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Il importe d'affecter ces sommes pour diminuer le fardeau de la dette qui devra être remboursée par les citoyens(nes) de l'arrondissement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

D'affecter 5 millions de dollars en provenance des surplus pour diminuer la dette qui devra être remboursée par les citoyens(nes) de l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

N/A

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-25

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et greffe



Dossier # : 1263035010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juillet au 24 août 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2026.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juillet au 24 août 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2026.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-01 08:05

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1263035010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juillet au 24 août 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2026.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.
Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 26 20 0305 (1263035006) - La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2026

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juillet au 24 août 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2026 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Cristina COPIL
Cheffe de division ressources financières

Le : 2026-08-31



Dossier # : 1265459065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0002-6 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002, afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

D'adopter le règlement LAS-0002-6 intitulé « Règlement amendant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 » afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-23 14:32

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0002-6 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002, afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue un rôle essentiel dans l'analyse des demandes soumises en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de démolition.

Le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 prévoit actuellement une limite quant au nombre de mandats pouvant être exercés par les membres citoyens du comité. Dans un contexte où les travaux du comité requièrent une bonne connaissance des outils réglementaires, du territoire et des enjeux propres à l'arrondissement, il apparaît opportun de réévaluer cette disposition afin de favoriser le maintien de l'expertise développée au sein du comité.

La présente modification vise donc à retirer la limite au nombre de renouvellements des mandats tout en conservant leur durée de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0410 (1229255013) : D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0002-5 intitulé « Règlement amendant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 de manière à modifier certaines dispositions visant les mandats des membres »

DESCRIPTION

Le projet de règlement LAS-0002-6 remplace le paragraphe a) de l'article 2.4 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002.

La modification proposée maintient la durée des mandats à deux (2) ans, mais retire la limite quant au nombre de renouvellements possibles.

JUSTIFICATION

La participation des membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme permet à l'arrondissement de bénéficier de connaissances, d'expériences et d'expertises diversifiées

dans l'analyse de dossiers souvent complexes.

Le retrait de la limite quant au nombre de mandats offrira davantage de flexibilité dans la composition du comité. Cette modification permettra notamment d'assurer une continuité dans les travaux du CCU, de favoriser la conservation de l'expertise acquise et de maintenir la qualité des recommandations formulées au conseil d'arrondissement.

Cette approche contribuera également à assurer une plus grande stabilité au sein du comité tout en permettant de maintenir une diversité de profils et d'expertises au bénéfice des travaux du CCU.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification réglementaire proposée n'entraîne aucun impact financier additionnel pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication et avis requis conformément aux dispositions applicables en matière d'adoption réglementaire.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 3 août 2026 : Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement au conseil d'arrondissement;
- 14 septembre 2026 : Adoption du règlement final par le conseil d'arrondissement;
- Septembre 2026 : Avis public d'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-07-22



Dossier # : 1265459051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le second projet de résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial no 20-041, au Règlement de lotissement no 2100, au Règlement de zonage no 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables no LAS-0146.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial n° 20-041, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146 puisqu'il :

- Respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-06-29 15:31

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le second projet de résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial no 20-041, au Règlement de lotissement no 2100, au Règlement de zonage no 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables no LAS-0146.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003535113) a été déposée le 1er mai 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour construire des habitations multifamiliales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site visé par la demande est délimité au nord et au sud par les rues Wanklyn et Jean-Milot, ainsi que par la route 138 à l'est. D'une superficie d'environ 47 000 m², ce vaste terrain occupe une position stratégique à la jonction de milieux résidentiels, industriels et mixtes. Toutefois, le site présente un enclavement important en raison de la présence de barrières anthropiques importantes, dont la route 138 et une voie ferrée au sud et à l'ouest, influençant fortement les possibilités de développement du site.

Le terrain se distingue également par son lotissement atypique, la présence de vestiges de bâtiments ainsi qu'une friche boisée, témoignant d'un passé industriel et d'un potentiel de transformation important. Un premier projet d'environ 800 logements déposé en 2015 a suscité une mobilisation importante de la population, principalement en raison de la hauteur, de la densité et de l'intégration inadéquate du projet au secteur. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), qui avait mené les consultations auprès des citoyens, avait alors fait la recommandation de revoir le concept du projet, mais, avant tout, d'élaborer une planification concertée pour l'ensemble du secteur.

En réponse aux préoccupations des citoyens, l'arrondissement a adopté la planification détaillée LaSalle-Ouest (LaS-O) en 2023. Celle-ci encadre désormais le développement du secteur, en positionnant le site dans un pôle mixte misant sur la création d'un milieu de

vie connecté, inclusif et résilient.

Le projet proposé constitue donc une réponse aux enjeux identifiés en tirant profit du potentiel de d'aménagement du site tout en conciliant les attentes exprimées lors des démarches de consultation antérieures et les contraintes légales actuelles. Il mise sur la création d'un milieu de vie complet, combinant des logements privés et hors marché, un réseau d'espaces verts structurant et un nouvel axe de circulation apaisé, tout en intégrant des principes de mobilité durable et de transition écologique. La réglementation actuelle limite toutefois les possibilités de réaliser, de plein droit, un projet de cette envergure et de cette qualité, rendant nécessaire le recours à un PPCMOI.

Le projet s'inscrit pleinement dans la planification stratégique de l'arrondissement et s'ancre dans la vision d'aménagement du pôle mixte du quartier LaS-O, laquelle vise un développement urbain résilient, inclusif et connecté.

1. **Le projet est résilient** puisqu'il déploie une stratégie de verdissement ambitieuse pour répondre aux enjeux environnementaux du secteur, incluant notamment :

- La réduction des îlots de chaleur et la déminéralisation grâce à la plantation d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes en pleine terre;
- La création d'une zone tampon boisée transversale favorisant la biodiversité;
- L'aménagement d'un parc éponge public;
- L'aménagement d'un talus antibruit le long de la route 138;
- L'intégration de toitures végétalisées et d'un réseau d'espaces verts interconnectés;
- La concentration des cases de stationnement en sous-sol, majoritairement dans l'emprise des bâtiments, permettant de libérer une importante superficie dédiée à la plantation en pleine terre;
- L'intégration de mesures de gestion durable des eaux pluviales.

2. **Le projet est inclusif** puisqu'il favorise la mixité sociale et la création d'un milieu de vie diversifié comprenant :

- Un terrain permettant la construction d'environ 130 logements hors marché;
- La construction d'au plus 470 logements privés de tailles variées, répartis dans des bâtiments à échelle humaine de trois à six étages.

3. **Le projet est connecté** puisqu'il améliore la connectivité du quartier et encourage la mobilité active grâce à :

- Un nouvel axe de circulation apaisé et résilient;
- Un parcours piéton complet permettant de transiter fluidement des espaces publics aux espaces privés;
- Un nombre d'entrées charretières limitées, contribuant à la sécurité et à la fluidité des déplacements.

Plusieurs analyses et études ont été réalisées en amont afin de confirmer la faisabilité du projet et d'assurer son insertion harmonieuse dans le milieu, notamment en matière d'ensoleillement, d'acoustique, de gestion des matières résiduelles, de déneigement, de circulation et de sécurité incendie. Ces analyses démontrent que le développement envisagé peut se réaliser sans impacts majeurs sur le quartier, moyennant certaines mesures de mitigation intégrées au projet.

Afin d'assurer et d'encadrer la mise en œuvre du projet en conformité avec la vision établie, plusieurs conditions doivent être respectées. Leur formulation complète figure dans la

résolution de PPCMOI. Elles portent principalement sur les sujets suivants :

Usages

- Maximum 470 logements privés
- Un parc public d'une superficie d'environ 3 900 m²

Implantation

- Encadrement des espaces publics (rues, parc)
- Articulation des bâtiments afin d'assurer un dégagement visuel et une perception d'ouverture

Hauteur et volumétrie

- Modulation des hauteurs vers le cœur du site (trois à six étages)
- Rupture volumétrique créée par un recul significatif
- Variation de hauteur et décrochés à même les bâtiments
- Itération des composantes volumétriques pour un gabarit à échelle humaine

Architecture

- Minimum 60 % de maçonnerie pour la composition des façades
- Minimum 30 % de toitures végétalisées
- Enveloppe des bâtiments devant permettre le respect des seuils de confort acoustique
- Local d'entreposage temporaire au sous-sol de chaque bâtiment
- Équipements de climatisation localisés sur les toits des bâtiments
- Système interne de collecte des matières résiduelles assurant l'égalité d'effort entre tous les gestes de tri

Circulation

- Axe de circulation apaisé et résilient combinant :
 - ◊ Une seule voie de circulation à sens unique
 - ◊ Une seule voie de stationnement avec bornes électriques
 - ◊ Deux bandes cyclables unidirectionnelles et sécurisées reliant la piste cyclable Cherry
 - ◊ Des saillies drainantes aux intersections
 - ◊ Des fosses d'arbres et bordures de trottoir végétalisées
- Nombre limité d'entrées charretières

Stationnement

- Entièrement des cases de stationnement situées en souterrain (ratio de 0,5 case/logement)
 - ◊ 10 % des cases devant être munies de bornes électriques
 - ◊ 100 % des cases devant être précâblées
 - ◊ 5 % des cases réservées aux visiteurs
- 1 stationnement pour vélo/logement

Stratégie paysagère – composantes

- Zone tampon boisée transversale incluant
 - Densité minimale de 400 arbres/ha
 - Stratégie de végétalisation à trois strates
- Parc éponge (3 900m²)
- Système d'éclairage de la promenade centrale et des cheminements piétons

Stratégie paysagère – composition

- Espaces libres : minimum 1 arbre / 50 m²
- Variété des plantations : 10 % d'arbre d'une même espèce, 20 % d'un même genre, 30 % d'une même famille maximum
- Dimensions minimales des arbres à la plantation
- Prohibition de certaines espèces

Des dérogations, dont les formulations complètes figurent également dans la résolution de PPCMOI, sont également prévues aux sujets des dispositions suivantes :

Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial n° 20-041

- Éléments devant être pris en compte dans l'estimation de la superficie à céder

Règlement de lotissement n° 2100

- Abattage d'arbre pour permettre le tracé d'une rue
- Orientation des lignes latérales de lot
- Profondeur de terrain

Règlement de zonage n° 2098

- Profondeur de terrain
- Usages
- Nombre de logements par bâtiment
- Marges de recul
- Hauteur (étages et mètres)
- C.O.S
- Rapport bâtiment/terrain
- Distance des constructions souterraines
- Largeur des allées de circulation
- Largeur des entrées charretières à double sens
- Ratio de cases de stationnement
- Proportion de maçonnerie
- Zone tampon gazonnée et plantée
- Localisation et nombre d'espaces de remisage temporaire des déchets
- Nombre et taille des enseignes d'identification

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146

- Les objectifs et les critères applicables au projet sont ceux prévus à l'annexe F – Objectifs et critères d'évaluation, en remplacement de ceux du chapitre 4 – Transition écologique, normalement applicables. Les chapitres 3 – Accessibilité universelle, 5 – Vues vers le Mont-Royal, 11 – Usages sensibles et 28 – Construction hors toit demeurent applicables.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 juin 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 juillet : adoption du premier projet de résolution

- 29 juillet : assemblée publique de consultation
 - ◊ Avis public et placard requis pour l'événement
- 3 août : adoption du second projet de résolution
 - ◊ Avis public concernant le mécanisme d'approbation référendaire
- Août : période d'approbation référendaire
- 14 septembre : adoption finale de la résolution de PPCMOI
 - ◊ Demande de certificat de conformité
- Septembre - octobre : réception du certificat de conformité et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-06-23



Dossier # : 1267151019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation d'un débarcadère pour parents à la garderie les Jolis Coeurs situé au 138, avenue Lafleur dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'installation d'un débarcadère pour deux véhicules le plus près possible de l'entrée de la garderie les Jolis Coeurs situé au 138, avenue Lafleur dans l'arrondissement de LaSalle

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-03 13:15

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267151019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation d'un débarcadère pour parents à la garderie les Jolis Coeurs situé au 138, avenue Lafleur dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

La direction de la garderie les Jolis Coeurs située au 138 av. Lafleur, souhaite un débarcadère sur rue afin que les parents puissent se stationner devant la garderie pour déposer et récupérer les enfants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Étant donné que :

- La garderie les Jolis Coeurs est situé dans une zone résidentielle
- La garderie n'est pas en mesure de fournir des espaces de stationnements sur leur terrain privé
- Il est souvent difficile pour les parents d'avoir accès à un espace de stationnement près de l'établissement
- Elle est située sur le boulevard Lafleur, qui est une rue collectrice passante sans intersection ou mode de traverse sécuritaire pour piéton à proximité.

L'équipe technique de circulation recommande l'installation d'un débarcadère pour deux (2) véhicules le plus près possible de l'entrée de la garderie.

JUSTIFICATION

Dans une optique de sécurisation des rues et afin de réduire les traverses de rue non sécurisée par une clientèle plus vulnérable, l'équipe technique en circulation considère que la demande est justifiée. Le débarcadère sera de 5 minutes du lundi au vendredi de 7h à 10h30 et de 15h à 18h.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, Soutien technique et
réalisation de projets

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
Directeur des Travaux publics

Le : 2026-09-03



Dossier # : 1265459070

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation une demande de dérogation mineure visant à autoriser une distance de 0,88 mètre de la ligne de terrain arrière pour une piscine creusée au 417, 76e Avenue (lot 1 499 952), alors que la distance minimale exigée est de 1,20 mètre, conformément à l'article 6.1.2.3.1 du règlement de zonage 2098.

D'approuver une dérogation mineure (3003684160) pour un bâtiment d'usage habitation quadruplex (H3) situé au 417, 76^e Avenue (lot 1 499 952), afin d'autoriser une distance de 0,88 mètre de la ligne de terrain arrière pour une piscine creusée, alors que la distance minimale exigée est de 1,20 mètre, conformément à l'article 6.1.2.3.1 du règlement de zonage 2098, considérant :

- le respect du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- l'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- les travaux, déjà réalisés, ont fait l'objet d'un permis valide et aucune irrégularité n'a été portée à l'attention de l'arrondissement.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-01 11:21

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459070

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation une demande de dérogation mineure visant à autoriser une distance de 0,88 mètre de la ligne de terrain arrière pour une piscine creusée au 417, 76e Avenue (lot 1 499 952), alors que la distance minimale exigée est de 1,20 mètre, conformément à l'article 6.1.2.3.1 du règlement de zonage 2098.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure (3003684160) a été déposée le 29 juin 2026 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin de régulariser la marge arrière dérogatoire d'une piscine creusée existante.

La demande s'inscrit dans le cadre de la mise en vente de la propriété. Les travaux ont été réalisés avec un permis valide émis en 1977, à une époque où la réglementation applicable exigeait une distance minimale de quatre pieds (4') de la ligne de lot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La propriété, construite en 1965, est située dans la zone H05-22 et accueille des usages résidentiels. Il s'agit d'un quadruplex comportant une piscine creusée partagée en cour arrière.

La piscine a été aménagée à la suite de travaux réalisés avec un permis valide émis en 1977 (avec mention de quatre pieds), dans un contexte où le règlement 1549 concernant les piscines, entré en vigueur le 13 octobre 1976, exigeait qu'une piscine privée soit implantée à une distance minimale de quatre pieds (4') de la ligne de lot. La propriété a par ailleurs été acquise par l'actuel propriétaire en 1983.

La piscine est implantée à une distance de 0,88 mètre de la ligne de terrain arrière, alors que la norme minimale prescrite par l'article 6.1.2.3.1 du règlement de zonage 2098 est de 1,20 mètre, ce qui représente un écart de 0,32 mètre.

Cette situation dérogatoire existe depuis près de 50 ans, dans un contexte administratif et réglementaire propre à l'époque, sans qu'aucune plainte ni problématique ne soit signalée depuis l'installation. L'implantation actuelle est stable, intégrée au cadre bâti et n'entraîne aucun impact significatif sur les propriétés voisines ni sur la sécurité.

Par ailleurs, une mesure corrective, telle qu'une modification ou une démolition partielle de la piscine, serait jugée disproportionnée au regard du préjudice causé au requérant.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 août 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime a considérant que :

- le Plan d'urbanisme et de mobilité est respecté;
- l'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- les travaux, déjà réalisés, ont fait l'objet d'un permis valide et aucune irrégularité n'a été portée à l'attention de l'arrondissement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-08-31



Dossier # : 1265459067

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment commercial et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de 16 étages et 697 logements avec commerces aux rez-de-chaussée sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 situés au 7333 et au 7401-7475, boulevard Newman.

D'approuver, en vue de l'émission de deux permis de construction (demandes 3003645078 et 3003645088), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment commercial et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de 16 étages et 697 logements avec commerces aux rez-de-chaussée sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 situés au 7333 et 7401-7475, boulevard Newman, considérant que le Projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (aux chapitres 3 : accessibilité universelle ; et 5 : vues vers le Mont-Royal), ainsi que les objectifs applicables de l'annexe « F » de la résolution CA24 20 0420 (PP-32), puisqu'il :

- contribue à l'évolution harmonieuse du milieu;
- rehausse la qualité du paysage architectural et paysager du boulevard Newman;
- confère une identité architecturale distinctive, contemporaine et de qualité;
- participe à la dynamisation et à l'encadrement du boulevard Newman par l'aménagement de deux placettes donnant accès à cinq nouveaux locaux commerciaux;
- contribue à l'accroissement de l'offre résidentielle;
- bonifie la canopée du secteur par la plantation de 147 arbres, l'aménagement de deux cours intérieures et d'une rue partagée verdoyantes, ainsi que par l'implantation de deux toits verts.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-08-31 13:37

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459067

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment commercial et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de 16 étages et 697 logements avec commerces aux rez-de-chaussée sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 situés au 7333 et au 7401-7475, boulevard Newman.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de certificat d'autorisation de démolition (no. 3003644326), une demande de permis de lotissement (no. 3003644897) ainsi que deux demandes de permis de construction (no. 3003645078 et 3003645088) ont été déposées à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle au mois de mars 2026. Ces demandes visent la démolition d'un bâtiment commercial et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de 16 étages avec commerces aux rez-de-chaussée. Les travaux prévus aux demandes de permis de construction sont assujettis aux chapitres 3 : accessibilité universelle et 5 : vues vers le Mont-Royal du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD). Lesdits travaux sont également assujettis aux objectifs et critères de l'annexe « F » de la résolution CA24 20 0420 (PP-32).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 octobre 2024 - CA24 20 0420 (1245459012) : Adoption de la résolution de PPCMOI PP-32 – Démolition de bâtiments commerciaux et construction de bâtiments multifamiliaux et mixtes sis aux 7333 et 7401-7475, boulevard Newman
7 octobre 2024 - CA24 20 0421 (1245459044) : Entente de développement entre la Ville de Montréal et SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DÉVELOPPEMENT BLVD NEWMAN

7 août 2024 - DA248446001 : Conclure une entente en regard du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) pour le projet de redéveloppement du site du Super C de LaSalle, situé sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Le projet, situé au coin du boulevard Newman et de la rue Léger, vise la démolition du

bâtiment dans la portion Est du site (Banque Laurentienne), une première opération cadastrale et la construction de deux bâtiments multifamiliaux mixtes de 16 étages sur deux lots projetés (6 725 914 et 6 725 916). Les présentes demandes correspondent à la première phase du projet de développement encadré par le PPCMOI PP-32. Ce dernier comporte 38 dérogations et 62 conditions à respecter pour toutes les phases de développement à venir. Le projet global comportera notamment un parc, une rue publique, 1800 logements privés sur sept lots, deux lots sociaux, ainsi qu'une promenade centrale avec servitudes et une œuvre d'art.

La présente phase, ci-après appelée le Projet, est composée de deux bâtiments, le Monet Rose (ayant front sur Newman) et le Monet Bleu, totalisant 697 logements et cinq locaux pour un total de 2055 mètres carrés de superficies commerciales au rez-de-chaussée. Chaque bâtiment comporte une cour intérieure au niveau du sol puis un toit vert au quatrième étage du Monet Rose et au huitième étage du Monet Bleu.

Le Projet s'inscrit dans la vision globale pour l'ensemble du site s'appuyant sur trois axes conceptuels : le vent, l'eau et la biodiversité. L'axe du vent se traduit par une approche fluide qui évoque le mouvement et la légèreté, par un appareillage de brique « Signature » ainsi que par l'intégration de bancs ondulés et de jardins de vent. Il contribue à structurer les espaces extérieurs tout en enrichissant l'expérience sensorielle des usagers. L'axe de l'eau met de l'avant la présence d'éléments aquatiques comme vecteur de qualité de vie, d'animation et de composante naturelle intégrée aux aménagements. Ainsi, des jardins de pluie sont aménagés le long du boulevard Newman, une piscine est implantée dans la cour intérieure du Monet Rose et un bassin miroir est disposé dans la cour intérieure du Monet Bleu. Puis, l'axe de la biodiversité vise à renforcer la richesse écologique du site par une palette végétale diversifiée et adaptée, ainsi que par l'installation de maisons à papillons dans les deux cours.

La volumétrie des bâtiments en forme de « U » est conçue en trois parties, avec un basilaire distinctif pour les trois premiers étages, un corps du bâtiment en retrait et des tours allant jusqu'à 16 étages limitées en superficie à 825 mètres carrés par étage, de façon à atténuer l'effet de densité du projet. L'implantation du Projet comporte une rue privée, menant à l'un des deux accès au stationnement souterrain, puis une rue partagée verdoyante principalement à l'usage des piétons et empruntée également pour la collecte des matières résiduelles et la livraison commerciale. Ensuite, deux placettes sont localisées aux extrémités du Projet, l'une d'une superficie de 600 mètres carrés à l'intersection du boulevard Newman et de la rue Léger et l'autre de 200 mètres carrés à l'intersection de la promenade et du parc projetés. Le bâtiment situé près du futur parc comporte 15 entrées privées menant directement à certains logements du rez-de-chaussée. Quant au stationnement, deux étages souterrains contiennent 523 cases résidentielles précâblées et 70 cases commerciales, de même que 53 bornes de recharge et 707 stationnements pour vélos.

Dans le cadre du projet, une rangée de vingt arbres localisés le long de la rue Léger devra être abattue, car les arbres sont situés à moins de cinq mètres de l'emprise des constructions projetées. En contrepartie, 147 arbres seront plantés au pourtour des deux bâtiments ainsi que dans les cours intérieures, dont 59 à grand déploiement. Les arbres à petit, moyen et grand déploiement, de même que les arbustes, graminées et vivaces ont été sélectionnés de façon à offrir une palette végétale diversifiée, écologique et majoritairement indigène. Des arbres résistants au vent et aux périodes hivernales sont d'ailleurs prévus aux deux extrémités du Projet de manière à améliorer le confort au vent des piétons en hiver. Les plantations situées au-dessus du tréfond seront plantées sur buttes afin de permettre la croissance du système racinaire. Puis, les revêtements de sol proposés sont pâles et à réflectance élevée, essentiellement en pavé de béton, en criblure de pierre et en béton coulé avec un design de traits de scie.

Des stratégies pour assurer une gestion optimale des matières

résiduelles sont également prévues, notamment par la mise en place de chutes à chaque étage pour le recyclage, les déchets et les matières organiques, ainsi que des compacteurs à la base des chutes pour le recyclage et les déchets. Deux dalles de propreté sont également localisées sur la rue privée partagée entre les deux bâtiments. Celles-ci sont camouflées en toutes saisons de la rue Léger et de la future promenade par des saillies végétalisées à différentes strates.

L'objectif principal du Projet est d'offrir des logements locatifs de qualité à des loyers inférieurs au marché. Cette cible repose sur une gestion rigoureuse des coûts de construction, appuyée par des choix optimisés en matière de programme, d'aménagement et de matériaux. Les bâtiments offrent de nombreux espaces communs favorisant les échanges et la création d'une communauté au cœur du quartier en développement.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : revêtement de brique d'argile Ironstone ou Riverdale Matt de format métrique Norman (209 x 57 x 90 mm) de Canada Brique, couleur *charcoal* foncé et mortier gris plus pâle, ou équivalent;
- Revêtement lourd : revêtement de brique d'argile Ironstone ou Riverdale Matt de format métrique Norman (209 x 57 x 90 mm) de Canada Brique, couleur rouge et mortier ton sur ton, ou équivalent;
- Revêtement lourd : revêtement de brique de béton Contempo Brique de Brampton Brique, de format Premier Plus (257 x 79 mm), couleur blanc cassé et mortier ton sur ton, ou équivalent;
- Revêtement léger : un profilé mural sans vis apparentes en acier prépeint Polymac de MAC, couleur fini aluminium anodisé clair, ou équivalent;
- Revêtement léger : un profilé mural sans vis apparentes en acier prépeint Polymac de MAC, couleur fini bronze, ou équivalent;
- Revêtement léger : un revêtement métallique de type Vicwest AD300 couleur blanc os WXL 56069, ou équivalent.

Le Projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD) se trouvant aux chapitres 3 : accessibilité universelle ; et 5 : vues vers le Mont-Royal. Le Projet respecte également les objectifs applicables de l'annexe « F » de la résolution CA24 20 0420 (PP-32).

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 août 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (aux chapitres 3 : accessibilité universelle ; et 5 : vues vers le Mont-Royal), de même que les objectifs applicables l'annexe « F » de la résolution CA24 20 0420 (PP-32), puisqu'il :

- contribue à l'évolution harmonieuse du milieu;
- rehausse la qualité du paysage architectural et paysager du boulevard Newman;
- confère une identité architecturale distinctive, contemporaine et de qualité;
- participe à la dynamisation et à l'encadrement du boulevard Newman par l'aménagement de deux placettes donnant accès à cinq nouveaux locaux commerciaux;
- contribue à l'accroissement de l'offre résidentielle;
- bonifie la canopée du secteur par la plantation de 147 arbres, l'aménagement de deux cours intérieures et d'une rue partagée verdoyantes, ainsi que par l'implantation de deux toits verts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marilyne BEAUDOIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-08-27



Dossier # : 1265459068

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir un bâtiment principal situé au 98, avenue Strathyre (lot 1 929 845).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003626639), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 96, avenue Strathyre (lot 1 929 845), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- protège et met en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial;
- contribue à l'évolution du milieu.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-02 11:21

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459068

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir un bâtiment principal situé au 98, avenue Strathyre (lot 1 929 845).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'agrandissement (demande 3003626639) a été déposée le 11 décembre 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour agrandir le bâtiment principal.

Les travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement sont assujettis au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet concerne une propriété située au 98, avenue Strathyre, dans la zone H07-11, au sein du secteur patrimonial visé par le chapitre 25 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD). L'usage exercé est celui de l'habitation bifamiliale. Construit en 1949, le bâtiment, dont l'implantation est isolée, est associé au type architectural « plex d'après-guerre » puisqu'il présente la vaste majorité de ses caractéristiques architecturales, telles qu'énumérées à l'annexe D :

- importante emprise au sol;
- allée de stationnement latérale;
- forme rectangulaire simple, composition symétrique;
- balcon en façade à l'étage, au-dessus du perron d'entrée.

Le projet consiste en un agrandissement arrière implanté dans le prolongement de la façade latérale gauche, avec un léger décroché par rapport à la façade latérale droite. Il prévoit également l'ajout d'un volume en façade avant, afin de créer un vestibule fermé à même l'emprise du perron existant. De plus, le projet comprend le remplacement du revêtement extérieur de vinyle sur l'ensemble des façades du

bâtiment. Enfin, l'aménagement paysager est bonifié par la plantation de deux arbres, contribuant ainsi à la qualité paysagère de la propriété.

Le revêtement de la façade avant et des demi-portions inférieures des façades latérales sera en brique d'argile, série *Legacy* du fabricant *Brampton Bricks*, format premier plus (90 x 79 x 257 mm), dans la teinte *Church Hill* (ou équivalent) et posée de façon standard. Les demi-portions supérieures des façades latérales ainsi que l'entièreté des façades de l'agrandissement seront quant à elles recouvertes de clin d'aluminium modèle *Aluminium Deluxe*, de la compagnie *Gentek*, format 4 po, couleur blanc (ou équivalent) et posé horizontalement. Ce choix assure une qualité supérieure à celle du bâtiment actuel et une continuité matérielle avec les bâtiments voisins.

Le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt en utilisant des matériaux de qualité supérieure à ceux du bâtiment actuel et en proposant une insertion contemporaine et cohérente;
- protège et met en valeur les caractéristiques paysagères par la plantation de deux arbres;
- contribue à l'évolution du milieu par une conception volumétrique respectueuse du bâti existant, un traitement architectural harmonieux et de qualité sur l'ensemble des façades et par l'utilisation de matériaux nobles et durables.

Justification	
----------------------	--

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 août 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- protège et met en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial;
- contribue à l'évolution du milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-08-31



Dossier # : 1265459071

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la modification de la façade du bâtiment situé au 7077, boulevard Newman (Carrefour Angrignon).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis (demande 3003687159), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la modification de la façade et l'aménagement intérieur d'un local commercial pour l'implantation du commerce Penningtons au bâtiment situé au 7077, boulevard Newman (Carrefour Angrignon), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du chapitre 8 du Règlement relatif aux PIIAD, puisqu'il :

- crée une continuité dans le traitement des finis extérieurs du bâtiment;
- maximise la proportion d'ouvertures sur la façade donnant sur une voie publique et contribue à l'animation du site;
- améliore la visibilité et la lisibilité de l'entrée principale;
- assure un traitement architectural cohérent avec les caractéristiques du bâtiment existant;
- contribue à améliorer l'expérience des usagers par un aménagement plus attrayant et fonctionnel;
- intègre un aménagement paysager qui contribue à bonifier le parcours des usagers et à atténuer le caractère minéralisé du site;
- favorise l'intégration harmonieuse de la nouvelle occupation commerciale au Carrefour Angrignon.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-02 13:50

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services

administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459071

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la modification de la façade du bâtiment situé au 7077, boulevard Newman (Carrefour Angrignon).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis (demande 3003687159) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin de réaliser des travaux d'aménagement intérieur et de modification de la façade pour l'implantation du commerce Penningtons dans un local existant du Carrefour Angrignon. Les travaux visés sont assujettis au chapitre 8 : Commerce de moyenne et de grande surface du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD), puisqu'ils impliquent la modification d'une façade donnant sur une voie publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site visé correspond au Carrefour Angrignon, un centre commercial d'envergure construit en 1986 et localisé sur le boulevard Newman. Il s'inscrit dans un pôle commercial structurant desservi par des axes routiers majeurs et situé à proximité du métro Angrignon. Le site se caractérise par un bâtiment de grande volumétrie développé principalement sur un seul niveau, implanté en retrait de la voie publique et entouré d'importantes aires de stationnement de surface.

Le bâtiment principal présente une architecture typique des centres commerciaux de moyenne et de grande surface, caractérisée par une composition horizontale et des façades de grande longueur. L'enveloppe extérieure est principalement composée de maçonnerie, notamment de brique, organisée en bandes horizontales, avec l'intégration ponctuelle de panneaux métalliques et de sections vitrées associées aux vitrines commerciales. Les façades secondaires sont généralement traitées de manière plus sobre, avec peu d'ouvertures et l'utilisation de matériaux simples.

Le projet vise l'aménagement d'un local commercial existant actuellement vacant pour l'implantation du commerce Penningtons. Les travaux comprennent l'aménagement d'une nouvelle entrée extérieure distincte, l'ajout d'une importante fenestration afin d'accroître la transparence de la façade, l'intégration de panneaux d'aluminium composite de couleur noire

ainsi que le remplacement de la brique à l'identique.

Sur le plan architectural, l'intervention s'inscrit dans une approche respectueuse de la composition existante du bâtiment. Les travaux assurent le maintien des principaux éléments caractéristiques de la façade tout en introduisant des composantes contemporaines permettant de moderniser l'image du local. Les panneaux d'aluminium composite, aménagés en saillie par rapport au parement de brique existant, créent un encadrement distinctif mettant en valeur la nouvelle entrée et la vitrine commerciale. L'utilisation de ce revêtement assure une cohérence avec le traitement architectural des commerces adjacents et contribue à l'uniformité de cette portion du Carrefour Angrignon. L'ajout de nouvelles ouvertures contribue à l'animation de la façade, améliore la visibilité du commerce et favorise une meilleure relation entre le bâtiment et les usagers.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : brique Georgetown Mk II Meridian, tel que l'existant;
- Revêtement léger : Panneaux d'aluminium Alpolic/fr de couleur BSM Slate Black Matte ou équivalent;
- Mur rideau : aluminium avec meneaux de couleur noire.

L'aménagement proposé prévoit également la création d'une entrée principale clairement identifiable et adaptée à la nouvelle vocation commerciale du local. Le projet comprend l'intégration d'une bande paysagère composée d'arbustes au pied de la façade, laquelle contribue à bonifier le parcours des usagers, à atténuer le caractère minéralisé du site et à améliorer la qualité visuelle de l'entrée. Ces interventions contribuent à créer un environnement plus attrayant pour les usagers tout en assurant une intégration harmonieuse du projet au bâtiment existant.

Le projet respecte donc les objectifs applicables du chapitre 8 du Règlement relatif aux PIIAD visant à favoriser la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle des projets ainsi qu'à créer un environnement sécuritaire et attrayant pour les usagers.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 août 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 8 : Commerce de moyenne et de grande surface), puisqu'il :

- crée une continuité dans le traitement des finis extérieurs du bâtiment;
- maximise la proportion d'ouvertures sur la façade donnant sur une voie publique et contribue à l'animation du site;
- améliore la visibilité et la lisibilité de l'entrée principale;
- assure un traitement architectural cohérent avec les caractéristiques du bâtiment existant;
- contribue à améliorer l'expérience des usagers par un aménagement plus attrayant et fonctionnel;
- intègre un aménagement paysager qui contribue à bonifier le parcours des usagers et à atténuer le caractère minéralisé du site;
- favorise l'intégration harmonieuse de la nouvelle occupation commerciale au Carrefour Angrignon.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-09-02



Dossier # : 1265459069

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le stationnement en cour avant du bâtiment situé au 154, avenue Highlands (lot 1 929 824).

De refuser, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003664667), la demande soumise en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le stationnement en cour avant du bâtiment situé au 154, avenue Highlands (lot 1 929 824), considérant que le projet ne respecte pas l'objectif applicable du chapitre 25 du Règlement relatif aux PIIAD visant à protéger et mettre en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial.

Cet objectif n'est pas respecté puisque les critères suivants ne sont pas atteints :

- Veiller à la conservation des arbres matures existants et à l'augmentation de la canopée;
- Privilégier l'utilisation de revêtements de sol perméables à albédo élevé pour les espaces de stationnement en cour avant.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-03 13:12

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459069

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le stationnement en cour avant du bâtiment situé au 154, avenue Highlands (lot 1 929 824).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (demande 3003664667) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'agrandir le stationnement situé en cour avant du bâtiment.
Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment visé est une habitation isolée construite en 1953, située sur l'avenue Highlands entre les rues Dalmany et William-Fleming, au sein de la zone H07-11. Implanté dans un secteur résidentiel d'intérêt patrimonial visé par le chapitre 25 du Règlement relatif aux PIIAD, le terrain comprend une aire de stationnement en cour avant ainsi que des aménagements paysagers composés notamment de surfaces gazonnées. Un arbre mature situé dans l'emprise publique en façade contribue à la canopée et au caractère paysager du secteur.

Les travaux assujettis concernent l'agrandissement du stationnement situé en cour avant. L'intervention vise à élargir et à allonger l'aire de stationnement existante afin d'augmenter la surface disponible pour le stationnement d'un véhicule. Le projet prévoit également l'ajout d'une bordure en pierre de couleur pâle sur le pourtour de l'aire asphaltée projetée ainsi que l'agrandissement d'un espace paysager situé à proximité de la clôture latérale afin d'y planter des arbustes.

Malgré les aménagements proposés, le projet entraîne une augmentation de la superficie minéralisée en cour avant et réduit l'importance des surfaces végétalisées visibles depuis la voie publique. De plus, l'agrandissement projeté privilégie l'ajout d'une surface asphaltée plutôt que l'utilisation d'un revêtement de sol perméable à albédo élevé pour l'aire de

stationnement.

Le projet ne respecte donc pas l'objectif applicable du chapitre 25 du Règlement relatif aux PIIAD visant à protéger et mettre en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial. Plus particulièrement, le projet ne contribue pas à l'augmentation de la canopée et ne privilégie pas l'utilisation d'un revêtement de sol perméable à albédo élevé pour l'espace de stationnement projeté.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 août 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable unanime, considérant que le projet ne respecte pas l'objectif applicable du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux) visant à protéger et mettre en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial.

Cet objectif n'est pas respecté puisque les critères d'évaluation suivants ne sont pas atteints :

- Veiller à la conservation des arbres matures existants et à l'augmentation de la canopée;
- Privilégier l'utilisation de revêtements de sol perméables à albédo élevé pour les espaces de stationnement en cour avant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-09-03



Dossier # : 1266456001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-08-31 13:36

Signataire :

Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1266456001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-31

Pascale PRÉVOST
conseiller(-ere) en ressources humaines



Dossier # : 1262484019

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : De désigner madame la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à titre de présidente du comité consultatif sur la transition écologique.

De désigner madame la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à titre de présidente du comité transition écologique.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-09-08 11:03

Signataire : Catherine S SIMARD

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1262484019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De désigner madame la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à titre de présidente du comité consultatif sur la transition écologique.

CONTENU

CONTEXTE

De désigner madame la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à titre de présidente du comité transition écologique et résilience pour la durée du mandat se terminant en 2029.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0539 - (sujet avec acte) - Désignation de dossiers ou comités à madame la conseillère d'arrondissement Josée Troïlo

DESCRIPTION

Madame la mairesse Nancy Blanchet est désignée à titre de présidente du comité transition écologique et résilience en remplacement de madame la conseillère d'arrondissement Josée Troïlo.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-09-08

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe